

UN FINANCEMENT CITOYEN LOCAL, C'EST POSSIBLE

L'appui des Structures d'insertion sur le « capital risque solidaire de proximité » (1) que peuvent mobiliser des citoyens est, en France, extrêmement rare (2). Plusieurs raisons pourraient l'expliquer ; mais le fonctionnement, depuis 1994, de la société coopérative IDEAL, au niveau du bassin d'emploi de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) vient à tout le moins prouver le potentiel de consolidation que les SIAE peuvent trouver dans ce co-financement citoyen de territoire.

C'est un statut de Société anonyme à caractère coopératif qui a été choisi par les responsables des associations Accès (Association intermédiaire) et Réagis (chantiers d'insertion). « Nous avons rencontré des responsables d'Autonomie et Solidarité en Nord-Pas-de-Calais, mais l'enregistrement comme société financière par la Commission des Opérations en Bourse nous est apparu trop complexe pour une organisation vouée à une dimension locale », explique Jean-Pierre Caillon, l'un des initiateurs du projet. En contrepartie, la société ne peut se faire connaître que par des contacts interpersonnels et non par une information publique.

IDEAL est composée d'individus (environ 120), d'associations, d'entreprises, d'un comité d'entreprise. Les capitaux réunis avoisinent, mi-2007, 46 000 euros. Le mutualisme est la règle : il est nécessaire, pour une organisation, d'être sociétaire pour pouvoir bénéficier de concours financiers. Les apports des particuliers se font sous la forme d'acquisition de parts de la société, ou de prêts. Assez souvent, mais non systématiquement, des personnes utilisatrices des services d'Accès-Réagis (aujourd'hui fusionnées) sont sensibilisées à la perspective de devenir contributrices de la coopérative et y investissent.

L'appui de ce fonds aux SIAE qui en sont membres, comme à quelques autres sociétés choisies car contribuant au développement local des solidarités (3), peut être direct ou indirect. Direct : des fonds de roulement sont, en cas de besoin, mis à disposition pour développer de nouvelles activités, ou lorsque le retard du versement des subventions provoque des « pannes » de trésorerie. Indirect : une partie des locaux des associations appartient à la coopérative (4), et des conventionnements croisés, validés par les banques, existent entre elle et Accès-Réagis. « Si les banques nous font confiance, observe Jean-Pierre Caillon, c'est certainement en partie à cause du capital mobilisé par la coopérative. »

Stéphane Bernary
Economie & Humanisme

(1) Selon le terme très expressif mis en circulation par la Fédération des Cigales (Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire), www.cigales.asso.fr ; lire dossier d'*Economie & Humanisme* « Investir contre l'exclusion », n° 352, 2000.

(2) On peut néanmoins avoir à l'esprit quelques réalisations régionales de « finance solidaire » non centrées expressément sur l'appui aux SIAE ; ainsi que la présence de fonds provenant des citoyens, en tant que salariés d'entreprises, dans une partie des financements alloués aux SIAE par des Fondations comme FAPE (Fondation Agir Pour l'Emploi) ou d'assez rares Comités d'entreprise.

(3) La dernière des entreprises à avoir bénéficié d'un apport financier de la coopérative est « Pôle éthique » ; cette petite société a créé, en lien direct avec Oxfam, une plate-forme logistique pour la diffusion dans l'Ouest de la France de produits labellisés « équitables » ; la gestion des stocks de cette plate-forme est faite par les travailleurs d'Accès-Réagis.

(4) Par le canal d'une Société Civile Immobilière.